# RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

# Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 20 Juin 2019

34

### VOI 034-20/06/19 BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Création d'une voie de liaison entre avenue Pasteur et rue de la République à Plan-De-Cuques"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération « Création d'une voie de liaison entre avenue Pasteur et rue de la République à Plan-De-Cuques », la Métropole envisage de créer une chaussée en 2x1 voie, avec intégration de deux pistes cyclables et de deux trottoirs. Des espaces verts seront intégrés dans les surlargeurs disponibles. Le linéaire à traiter est d'environ 650 ml.

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 850 000 euros HT.

L'opération visée n°2019101300, a été créée pour un montant initial de 6 000 000,00 euros TTC par délibération n°VOI 018-5286/18/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence en date du 13 décembre 2018.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département des Bouches-du-Rhône Dispositif : « Partenariat métropolitain» Type d'aide :	70 %	595 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	255 000,00 euros
TOTAL HT		850 000,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

## Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

#### Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° VOI 018-5286/18/CM du 13 décembre 2018 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération « Création d'une voie de liaison entre avenue Pasteur et rue de la République à Plan-de-Cuques ».
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 18 juin 2019.

#### Ouï le rapport ci-dessus,

### Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

#### Considérant

 Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Création d'une voie de liaison entre avenue Pasteur et rue de la République à Plan-De-Cuques » ;

# Délibère

#### Article 1:

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

# Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits en section investissement aux budgets 2019 et suivants de la Métropole- Opération 2019101300 - Programme 14 - Nature 4581 - Fonction 844 - Sous-politique C310

Les recettes seront inscrites en section investissement aux budgets métropolitains 2019 et suivants: Opération 2019101300 - Programme 14 - Chapitre 13 - Nature 1323 - Fonction 844 - Sous-politique C310

Pour enrôlement, Le Conseiller Délégué Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC